Arrêté n°2026-100

RELATIF AUX CANDIDATURES

ELECTIONS PARTIELLES
AUX CONSEILS CENTRAUX DE L'UNIVERSITE D'ANGERS

Commission de la formation et de la vie universitaire
Commission de la recherche

A distance par voie électronique

Du mardi 17 novembre 2026 à 9 h au mercredi 18 novembre 2026, 17h

COLLÈGE DES USAGERS

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et L719-2, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2026-045 du 19 mars 2026 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-025 du 04 mars 2025 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2026-086 du 13 octobre 2026 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement partiel des représentants des usagers à la Commission de la formation et de la vie universitaire secteur des lettres, sciences humaines et sociales et à la Commission de la recherche de l'Université d'Angers secteurs des disciplines juridiques, économiques et de gestion, lettres sciences humaines et sociales et sciences et technologie ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 04 novembre 2026 ;

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : Commission de la formation et de la vie universitaire

Sont candidats aux élections partielles à la Commission de la formation et de la vie universitaire :

Secteur des lettres, sciences humaines et sociales

- Liste présentée par « UNEF & assos : Pour une université inclusive, féministe, écologiste antifasciste et émancipatrice ! »

Mme Zoé PETITEAU

M. Charly GONIN

Mme Louise MICHELIN

M. Morgan TROUILLE--LONCA

Soutiens : UGEAC - UNEF

Déléguée de liste, également candidate : Mme Zoé PETITEAU

Article 2 : Commission de la recherche

Sont candidats aux élections partielles à la Commission de la formation et de la vie universitaire :

Secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion

M. Zakaria ARAB (titulaire)

Mme Marie GOURIOU (suppléante)

Soutiens : UNEF Angers

Délégué-candidat : M. Zakaria ARAB

Secteur des lettres, sciences humaines et sociales

Mme Emma COMBRET (titulaire)

M. William DESNEUX (suppléant)

Soutiens : UNEF Angers

Déléguée-candidate : M. Emma COMBRET

Secteur des sciences et technologies

Aucune candidature n'est présentée pour le secteur des sciences et technologies, en ce qui concerne l'élection des représentants des usagers à la Commission de la recherche.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, le 06 novembre 2026
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU

Signé le 06 novembre 2026

Mis en ligne le 06 novembre 2026